



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal n°2026-09 – Demande de crédit supplémentaire au préavis 2/2023, pour les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi 4 juin 2026 en présence de Madame Cécile Crisinel Favre, syndique et de Messieurs Valentin Dubach et Marc Boulard, municipaux.

Lors de cette séance, la commission a examiné en détail le préavis n° 2026-09 relatif à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le préavis n° 2/2023 concernant les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens. Les membres de la commission ont pu poser l'ensemble de leurs questions et ont obtenu des réponses complètes et satisfaisantes.

Les travaux sont à présent achevés. Ils ont notamment porté sur la réfection de l'isolation thermique du bâtiment, la création d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, le remplacement du système de chauffage, l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que la mise en conformité des installations aux normes de sécurité en vigueur.

Le coût total des travaux avait été estimé par le bureau d'architecture à CHF 1'847'747.35. Toutefois, l'accord du Conseil communal a été donné sur un montant de CHF 1'705'000.00, tenant compte des subventions escomptées.

Le dépassement de crédit s'explique par plusieurs facteurs cumulés. D'une part, l'application plus stricte des normes de protection incendie a entraîné des adaptations supplémentaires, notamment au niveau des installations électriques. D'autre part, le facteur principal réside dans une évaluation initiale inexacte de l'état du bâtiment par l'architecte, situation aggravée par l'absence de ce dernier pour raison de maladie. Par ailleurs, le remplacement proposé n'a pas donné satisfaction.

Dans ce contexte, la commission estime qu'une décision plus rapide de la Municipalité n'aurait pas permis d'éviter la situation rencontrée. Elle tient à remercier la Municipalité ainsi que le municipal en charge du dossier pour leur engagement et pour avoir assumé la charge de travail supplémentaire induite par ces circonstances.

Enfin, s'agissant de la présentation des préavis, la Commission recommande de ne pas intégrer les subventions estimées dans le montant de la demande de crédit. Celles-ci devraient toutefois être mentionnées dans un chapitre distinct, à titre informatif.

Conclusion

D'un point de vue financier, la Commission estime que ce crédit supplémentaire est supportable pour la trésorerie communale.

Vu ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- de prendre acte de l'achèvement définitif des travaux mentionnés dans le préavis 2/2023;
- d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 161'819.64 au préavis 2/2023 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la rénovation de la grande salle de Thierrens;
- d'approuver le financement de cette demande de crédit supplémentaire, à hauteur de CHF 161'819.64 par les liquidités courantes;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de ce dossier.

Neyruz-sur-Moudon, le 10 juin 2026

Christine Dubrit

Corine Favre

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Jean-Luc Jaton, rapporteur